

BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE DIJON

LE MOT DU PRÉSIDENT

Marc HEINIS

A lors que le nombre de requêtes est passé de 3 056 en 2017 à 3 438 en 2018, soit une augmentation spectaculaire de 12 %, la mobilisation des magistrats et des agents du tribunal a permis de porter le nombre des jugements au niveau historique de 3 655 affaires.

Ainsi, la diminution du stock de dossiers, qui est passé de 1 681 fin 2017 à 1 464 fin 2018, s'est poursuivie. De même, le nombre des affaires de plus de 2 ans est passé de 111 fin 2017 à 35 fin 2018. Par ailleurs, le délai de jugement a été réduit de plus de trois mois depuis 2013, et il est désormais inférieur à cinq mois, soit le délai le plus faible de métropole.

Le défi de l'année 2019 sera de faire face, sans augmentation du stock, à la hausse tendancielle du nombre des requêtes.

3 438

affaires enregistrées,
+ 12 % par rapport
à 2017

3 655

affaires jugées,
+ 1,4 % par rapport
à 2017

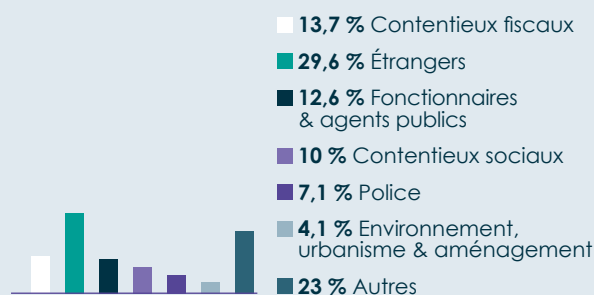


Délai prévisible moyen de jugement

4 mois 24 jours

-60 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

